



AR 01247.2025.040

Commune de MIJOUX

2 rue Dame Pernette
01410 Mijoux

Objet : Arrêté provisoire de police de la circulation

D991 – Rue Michel Hollard

Objet : Arrêté de police de circulation autorisant l'entreprise COLAS à occuper le domaine public pour des travaux de voirie

Le maire de la commune de Mijoux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande reçue le 19/06/2025, par l'entreprise COLAS représentée par LOBBE Sylvain, TSA 70011, 69134 DARDILLY, portant sur une demande d'arrêté de police de circulation dans le cadre de travaux de pose de potelets amovibles par carottage et scellement rue Michel Hollard (D991).

ARRETE

Article 1 : A partir du 23/06/2025 pour une durée de 10 jours (calendaires), l'entreprise COLAS est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre de travaux de pose de potelets amovibles par carottage et scellement rue Michel Hollard (D991).

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3 : La circulation sera alternée par des feux tricolores dans les deux sens de la circulation

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et une ampliation adressée à :

- Monsieur le Major de la brigade de gendarmerie de Chézery - Forens,

Chargé, en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mijoux, le vendredi 20 juin 2025

Le Maire
Martine Viallet



Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Téléphone : 04 50 41 32 04

accueil.mairie@mijoux.fr

www.mijoux.fr